

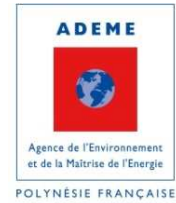


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18.11.11



SEMAINE EUROPÉENNE
DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
DU 19 AU 27 NOVEMBRE 2011



19 – 27 novembre 2011

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : une première en Polynésie française

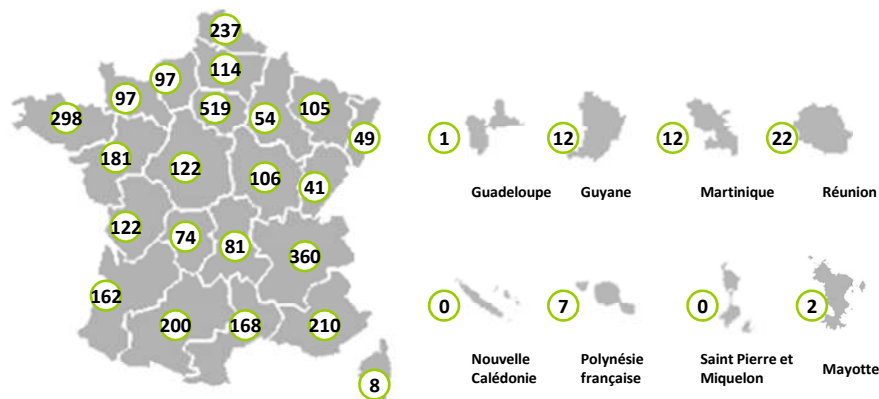
C'est la première fois en Polynésie française que la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), toujours plus populaire en Europe (3^e édition), sera organisée du 19 au 27 novembre.

Aux commandes de cette initiative européenne, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et ses partenaires souhaitent, par la multiplication d'actions d'information et d'animations locales, **sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets produite et donner des clés pour agir au quotidien.**

En effet, en Polynésie française, la production de déchets ne cesse d'augmenter avec près de 475kg/habitant/an soit environ 9 kg par semaine par habitant !

Une première mobilisation très satisfaisante : 7 actions labellisées en Polynésie française

Carte des actions labellisées en métropole et en outre-mer



Pour cette première édition polynésienne, l'objectif étant de mobiliser des porteurs de projets de tout bord (associations, collectivités, entreprises, administrations,...) ; **7 actions** ont été **labellisées**, reflet d'une motivation et implication des différents acteurs polynésiens dans la problématique environnementale et en l'occurrence celle des déchets.

- **Mairie de Moorea : 2 actions (21 au 25 novembre)**
 - > **Ecole primaire de Haapiti** : Réalisation de leur propre **compostage** à partir des déchets de cantine et de la cour avec la mise en place d'un jardin communautaire communal.
 - > **Mairie** : Les agents communaux et les élus montrent l'exemple ! Ils s'engagent à **produire moins de déchets** via la mise en place de formations et d'information ainsi que des réunions pendant lesquelles les déchets ne seront pas les bienvenus.
- **Association Rainuiatea : 1 action (23 au 26 novembre)**
4 **journées** éco-citoyennes **sans plastique** à Uturoa (Raiatea) en partenariat avec les commerçants de la ville et des stands d'information sur l'environnement.
- **Collège de Pao Pao (Moorea) : 1 action (21 au 25 novembre)**
Les scolaires et l'ensemble du personnel s'engagent à **réduire les emballages** à la cantine. Un stand d'information le 21 et 24 novembre sera animé par l'ADEME accompagné de panneaux d'illustrations réalisés par les élèves.
- **Direction de l'enseignement secondaire : 1 action (23 novembre)**
Un après-midi de **sensibilisation** aux relais EDD (éducation au développement durable) des établissements publics du second degré de Tahiti et Moorea. L'ADEME et la SEP présenteront respectivement la prévention de la production des déchets et la gestion des déchets.
- **Haut-Commissariat : 2 actions**
 - > Le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française s'engage à **ne pas produire de déchets papier** du 21 au 25 novembre par des informations transmises à tous les agents.
 - > **Réalisant déjà le compostage des déchets de ses espaces verts**, le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française s'engage à sensibiliser le personnel jardin et cuisine, au compostage de certains résidus de cuisine, le **23 novembre**. Des explications techniques seront présentées par la société Technival au Haut-Commissariat même. Le CJA de Fare Ute ainsi qu'un représentant du Lycée Aorai seront également présents.

Le but étant de faire perdurer ces gestes à long terme pour une meilleure prise de conscience de la production de déchets à laquelle nous participons tous.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr